Délibération N°2023-44

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230907-DCM2023-44-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Date de la convocation :
01/09/2023

Date d'affichage :
01/09/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic).

Secrétaire de séance : MABIRE Isabelle

Délibération n°2023-44 : Convention de partenariat dans le cadre du festival « Les traversées Tatihou »

Le conseil départemental, dans le cadre du festival annuel des Traversées de Tatihou, a organisé un concert dans l'église le samedi 2 septembre et a proposé à la commune un partenariat pour l'organisation de ce concert.

Celui-ci est détaillé dans le projet de convention et inclut une participation financière de la commune à hauteur de 2 041 €.

Vu l'avis favorable de la commission finance,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le projet susmentionné ;
- AUTORISE le maire à signer cette convention et tous les documents y référents.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 7 septembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE

Daniel DENIS